Contribution aux enquêtes publiques.
Gestion des espaces publics place Charles David (secteur sauvegardé) et à l'est de la route départementale (site classé).

Nous sommes globalement favorables aux trois projets soumis à enquêtes, mais nous souhaitons appeler l'attention du commissaire enquêteur et des autorités sur l'aménagement et la gestion des espaces publics situés de part et d'autre de la route départementale et affectés, à titre principal, au stationnement.

À l'ouest de la route départementale, la place Charles David est plantée de manière insuffisante en regard des prescriptions réglementaires du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du centre-ville (un arbre de haute tige pour six emplacements de stationnement). Ces prescriptions sont en deçà des prescriptions générales actuelles. La place se trouve donc très peu ombragée. Cette situation est regrettable pour les usagers, y compris commerçants et clients les jours de marchés et de brocante, et pour les riverains. Dans de nombreuses communes ayant la chance de disposer d'un tel espace, les marchés et brocantes profitent de l'ombrage de grands arbres. La commune justifie ce choix par les différents usages « exceptionnels » de cet espace, notamment la fête foraine, les concerts, les courses et rallyes . Or, certains de ces usages créent des nuisances importantes pour tous les habitants du versant ouest du Mont Andaon.

À l'est de la route départementale, la commune dispose d'espaces plantés et de plusieurs grands espaces nus exploités en parkings supplémentaires, très utilisés les jours de marché et les jours de brocante. Ces espaces sont exploités différemment lors de certains événements « exceptionnels », cirques, concerts et festival « Villeneuve en scène ». Ces exploitations exceptionnelles sont mises en avant pour justifier l'absence de plantations. Elles sont également mises en avant pour ne pas traiter certaines demandes, notamment celles de places de stationnement pour le covoiturage, les campings cars en journée et les autocars (l'association des commerçants demande deux ou trois emplacements). Les réalité est que ces différents types de véhicules utilisent la place Charles David et apportent des nuisances particulières aux riverains de cette place.

Entre les deux espaces, la route départementale, réalisée pour dévier le trafic du centre historique, est utilisée à des vitesses excessives (très supérieures aux 50 km/h) et les passages piétons ne sont pas protégés. Les vitesses pratiquées créent une grande insécurité pour passer du secteur sauvegardé au site classé. Elles créent également des nuisances sonores importantes. Il serait assez simple de sécuriser les passages piétons en réalisant des plateaux surélevés. De tels équipements sont parfaitement adaptés pour imposer des ralentissements à 30km/h sur une section où les vitesses maximales autorisées sont de 50 km/h.

Ces espaces de part et autre de la route départementale font partie du secteur sauvegardé sous contrôle de l'architecte des bâtiments de France ou du site classé sous contrôle de l'inspectrice des sites. Ils subissent une pression très forte et sont sources de nuisances importantes (bruit/ pollution des eaux et des sols/ etc). Ils ne sont pas adaptés au changement climatique. Les usagers et les riverains en souffrent. Il s'agit pourtant d'espaces remarquables.

Il serait regrettable de ne pas appréhender ces espaces de manière globale sous prétexte qu'ils relèvent de réglementations différentes.

Les enquêtes relatives au renforcement des protections du patrimoine naturel et du patrimoine architectural nous semblent devoir être mises suivies d'actions concrètes. Nous proposons en ce sens d' étudier puis mettre en oeuvre un plan d'aménagement et d'exploitation des espaces situés de part et d'autre de la route départementale permettant d'accueillir les différents usages. Il devrait s'agir de concilier les enjeux pour apporter des réponses aux différents besoins dans le respect des sites, des usagers et des populations riveraines qui souffrent singulièrement des nuisances sonores de certaines activités . Il s'agit de planifier les événements et d'aménager ces espaces, de les planter et de les équiper des commodités nécessaires aux usages qui en sont fait.